

Comment devenir technicien supérieur de l'industrie et des mines ?

- ▶ Avoir un niveau reconnu BAC + 2 ans
- ▶ Retirer un dossier d'inscription au concours avant le 3 janvier 2008
- ▶ Se présenter aux épreuves écrites (mathématiques, physique, chimie et culture générale)
le 5 et 6 février en région parisienne
- ▶ Les candidats admissibles seront convoqués pour les épreuves orales à Paris en mars 2008

Comment s'inscrire ?

- ▶ En ligne : www.drire.gouv.fr
- ▶ Ou retirez un dossier d'inscription au 01.53.44.28.00
- ▶ Ou concours.minefi@finances.gouv.fr

Pour plus d'informations

Contactez la Direction de l'Action Régionale, de la Qualité et de la Sécurité Industrielle
Bureau de la gestion des ressources humaines
01.53.44.22.35 ou florence.chereau@industrie.gouv.fr

Après votre réussite au concours

- ▶ Vous intégrerez un service déconcentré régional au sein d'une DRIRE ou un service ministériel d'administration centrale
- ▶ Vous bénéficierez d'un cycle de formation professionnelle en alternance d'une durée de 12 semaines pour vous préparer à exercer votre futur métier

Vous êtes intéressé par la sécurité industrielle
et la protection de l'environnement ?

Vous souhaitez exercer une mission de
service public ?



Devenez
Technicien Supérieur de l'Industrie et des Mines

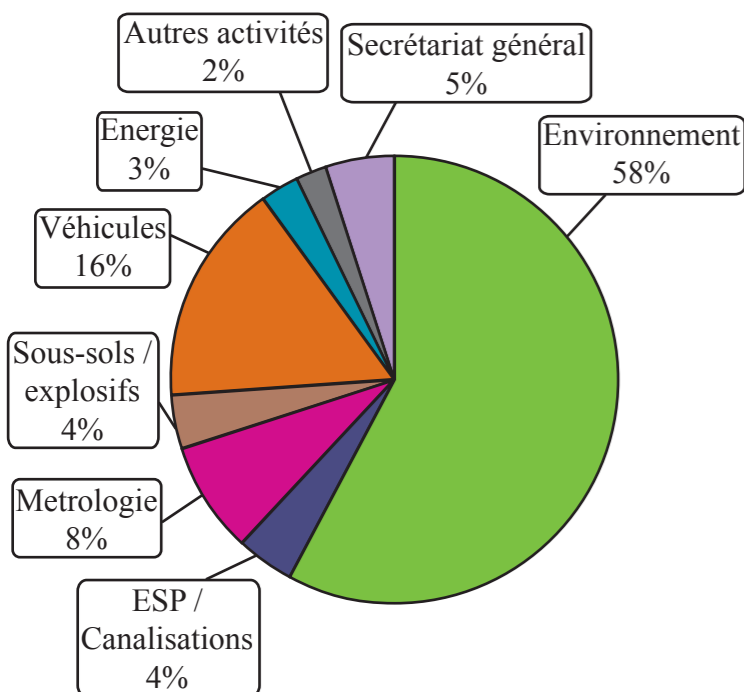


Des fonctions variées offrant un large panel de métiers au sein du réseau des DRIRE

Agents de catégorie B de la Fonction Publique de l'Etat, les Techniciens Supérieurs de l'Industrie et des Mines exercent leurs fonctions principalement dans le réseau des Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) et pour le compte du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables et du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, ce sur l'ensemble du territoire.

En contact avec les entreprises et en relation de nombreux autres services de l'État, les Techniciens Supérieurs de l'Industrie et des Mines effectuent des missions variées, principalement dans les domaines de la sécurité industrielle et de la protection de l'environnement, consistant en des visites d'inspection et des contrôles effectués en entreprises assortis de l'étude de dossiers à caractère technique et de la rédaction de documents administratifs.

Les principaux domaines d'intervention des TSIM :



Environnement industriel : protection de l'environnement et de la santé contre les risques industriels et les nuisances (inspections, traitement des dossiers, ...).

Sous-sol : gestion rationnelle du sous-sol, contrôle de la sécurité des travailleurs dans les exploitations minières, suivi de la création et de l'exploitation et de la fermeture des mines, carrières, puits de pétrole, ...

Energie : amélioration de la sécurité des approvisionnements, renforcement de la maîtrise de la demande et diversification de l'offre, recours accru aux énergies renouvelables.

Contrôle de la sécurité des véhicules : réception des véhicules et surveillance des centres de contrôle technique des véhicules.

Contrôles des instruments de mesure (métrologie) et des équipements sous pression.

Métiers des fonctions support : mission de pilotage et missions transversales (ressources humaines, logistique, informatique, gestion budgétaire, ...).

Une rémunération et une carrière attractives

Le salaire net mensuel **en début de carrière** est de **1 890 € à 2 400 €** en fonction de l'expérience professionnelle antérieure. **En fin de carrière**, la rémunération est de **3 800 € nets mensuels**.

La carrière professionnelle des TSIM offre de larges possibilités de promotion interne (accès aux grades de technicien supérieur principal de l'industrie et des mines et de technicien supérieur en chef de l'industrie et des mines). Les TSIM peuvent par ailleurs se présenter aux concours d'ingénieur de l'industrie et des mines.

Le réseau des DRIRE

Au nombre de 24, les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) sont des services déconcentrés de l'État, dont l'animation et la gestion sont assurées, au sein de la Direction Générale des Entreprises (DGE), par la Direction de l'Action Régionale, de la Qualité et de la Sécurité Industrielle (DARQSI).

Placée sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, chacune des 24 DRIRE intervient pour le compte de plusieurs ministères, principalement le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables et le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi.

Initialement en charge de missions liées à la sécurité industrielle (mines, appareils à pression) et au contrôle des véhicules (service des mines) et des instruments de mesure, les DRIRE ont progressivement vu le champ de leurs activités s'élargir à d'autres enjeux : l'environnement industriel, les risques technologiques (installations classées, barrages, canalisations...), le développement économique, l'énergie.

Témoignages de TSIM :

Laurence CHEDMAIL KERHARO
30 ans
Technicien supérieur principal
de l'industrie et des mines
DRIRE Haute Normandie
Recrutement TSIM 2000

Pendant mon second cycle universitaire, je me suis souvent posée la question de savoir : « quel métier pourrai-je bien exercer ? » La filière dans laquelle je m'étais engagée n'était pas très porteuse d'emploi pour les BAC+4. Souhaitant trouver une voie me permettant d'allier l'environnement et l'industrie, j'ai passé le concours de TSIM. J'exerce depuis le métier passionnant d'inspecteur des installations classées. Au-delà des missions régaliennes (rédaction d'arrêtés et inspections), je suis en contact aussi bien avec les industriels qu'avec des élus, des administratifs, des associatifs et des particuliers. Cette diversité contribue à la richesse du métier qui s'adapte aux changements de la société. Je suis entrée en DRIRE il y a maintenant 7 ans et je ne regrette aucunement ce choix, bien au contraire...

Jean HUART
36 ans
Technicien Supérieur en Chef de l'Industrie et des Mines
Division Métrologie et Contrôles Techniques
DRIRE LIMOUSIN
Recrutement TSIM 1997

« Titulaire d'une maîtrise de sciences, j'ai passé le concours de Technicien de l'Industrie et des Mines en 1997. A l'époque j'ai fait ce choix pour deux raisons : d'abord en raison de la diversité des missions confiées aux TSIM qui permet d'accéder, au cours de sa vie professionnelle, à plusieurs métiers. Ensuite en raison du niveau de rémunération, en adéquation aux responsabilités qui nous sont confiées. Au cours de ces dix premières années j'ai eu la chance de travailler avec de grands constructeurs de véhicules de renommée nationale et européenne, d'inspecter diverses installations classées et d'assurer des formations internes dans le transport des matières dangereuses. C'est cette confrontation entre le monde de l'industrie et nos missions de services publics qui crée un réel intérêt pour nos métiers. Les possibilités d'avancement qui sont proposées sont en outre un critère attractif qui permettent aux personnes motivées de progresser rapidement et d'avoir accès à de nouvelles responsabilités ».